

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 28 JUILLET 2017
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Mickaël DAUSSY, Colette MELON, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD,

ABSENTS EXCUSES : Emmanuelle BARLERIN, procuration donnée à Pascal PONCET, Dominique VIETTI, procuration donnée à Madeleine VEILLAS, Nicolas OSSEDAT, ROYER Jean Paul, procuration donnée à Bernard MEIER, Clare VERNIN,

ABSENT : Jean-Michel BRISSAY

1/COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'il s'est rendu en compagnie de Madeleine VEILLAS, Daniel CHALOT, Michel COMPAGNAT sur le site boisé communal de « l'Allée » pour rencontrer les techniciens de FREE MOBILE qui avaient donné RDV à la municipalité pour exposer les conclusions de leurs études (le site avait déjà été repéré favorable).

Il en ressort que l'emplacement est parfaitement adapté et situé dans un secteur qui convient pour permettre à l'opérateur de desservir des zones non couvertes de la commune (certaines le sont déjà mais pas toutes).

FREE MOBILE rappelle qu'il s'agit d'une obligation de couverture de la quasi globalité du territoire français. Celle-ci s'impose donc et aucune commune ne peut s'opposer à une implantation.

L'emplacement communal retenu est boisé et pentu ce qui rendra l'implantation très discrète d'autant que le maire a demandé un « camouflage » de la partie émergente au-dessus du bois.

Suite à cette visite un projet définitif sera présenté et une convention sera proposée à la commune. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet d'ores et déjà un avis favorable sur le principe.

Pour rappel les élus municipaux avaient travaillé de concert avec la CCPU et le conseil départemental pour faire un inventaire des zones non couvertes. Toutes les communes de la CCPU avaient rendu un rapport.

2/ INTERCOMMUNALITE - REUNIONS

Monsieur le maire fait le compte rendu de deux récentes réunions sur l'intercommunalité auxquelles il a participé :

*Celle du mercredi 19 juillet 2017 à 10 h 00 en Préfecture à St Etienne réunissant M. le Préfet, M. le Sous-Préfet de Roanne et les maires de la communauté de communes du Pays d'Urfé. Un état des lieux a été dressé redésignant les communes souhaitant intégrer Roanne Agglomération (RA) et celles souhaitant créer Loire et Monts avec Val d'Aix et la Cople. M le Préfet a notamment demandé des délibérations très claires et repris note que les communes de Crémeaux, Juré, St Priest la Prugne et Saint Just en Chevalet souhaitaient rejoindre RA. Il a également pris note que la CCPU avait récemment délibéré contre le projet Loire et Monts. Il a indiqué ses réserves quant à Loire et Monts compte tenu notamment de la situation financière de Val d'Aix et de Cople surtout si le projet est amputé des « grosses » communes.

Des pistes de règlement de cette situation, par ailleurs peu rencontrée, ont été évoquées. Aucune n'est encore apparue consensuelle. Le temps sera donné

pour une négociation avec les EPCI d'accueil et pour permettre les études nécessaires à la bonne lecture des différents scénarii.

*Celle du 21 juillet 2017 avec Yves NICOLIN réunissant les communes de la CCPU, de COPLER et de VAL D'AIX désirant intégrer Roannais Agglomération. Cette rencontre était une réunion de travail collaboratif au cours de laquelle Pascal PONCET a notamment abordé les points suivants rentrant plutôt dans le champ de la négociation :

- + Demande de déconcentration de certains services de RA à St Just (avec éventuellement le personnel de l'actuelle CCPU / à voir y compris bien sûr avec les salariés et l'éventuel EPCI LOIRE et MONTS)

Pas d'opposition pour examiner le principe de la part du président de RA

- + Maintien du personnel communal chargé du suivi et de l'entretien de la STEP et des réseaux puis facturation des heures, produits, matériaux, etc dans le cadre de la compétence assainissement de RA, (perte de cette compétence de par la loi au profit des EPCI)

Pas d'opposition sur ce principe de bon sens de la part du Président de RA

- + Baïne : Pascal PONCET a indiqué vouloir conserver à ce bien le statut d'équipement municipal car il est fortement impacté par les autres équipements municipaux en délégation de service public qui jouxtent : snack, chalet, minigolf, tennis, camping.

La baie étant malgré tout un équipement de loisir structurant, éloigné de Roanne et impactant tout un bassin de vie (8 à 12 000 entrées) il pourrait-être discuté d'un fond de concours, d'une participation,...A voir

- + Impact fiscal : un point à affiner est fait laissant apparaître une certaine neutralité. Si impact alors lissage sur plusieurs années possible.

- + Compétence santé : MSP.

Le président de RA indique qu'il reprendrait cet équipement puisque'il était déjà intercommunal. Pour ce faire il faudrait faire évoluer les statuts de RA ce qui ne semble pas poser de soucis particuliers.

D'autres points pratiques ont été abordés ainsi qu'une méthode visant à optimiser les chances de voir aboutir le projet d'entrée à RA des communes qui le souhaitent.

3/APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat de la Bombarde.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport qui est consultable en mairie.

4/POINT SUR LA VOIRIE

Daniel CHALOT informe l'assemblée municipale que les travaux de reprofilage et de réparation des voiries concernées par le programme 2017 sont terminés. Le bi-couche sera réalisé à la fin du mois d'août, dès la reprise du travail de l'entreprise EIFFAGE.

5/ TRAVAUX ACCESSIBILITE

Monsieur le maire dresse un bilan des travaux réalisés dans le cadre de l' Ad' AP sur certains bâtiments communaux :

- Ecole : reste à matérialiser un accès piétonnier du portail au fond de la cour et longeant le mur jusqu'à l'entrée de l'école + travaux sur main courante. Le sanitaire handicapé est réalisé.
- Stade : les escaliers (côté vestiaires arbitre) permettant l'accès au stade de foot ont été refaits et un stationnement handicapé est prévu au niveau du parking haut débouchant sur une rampe en pente douce à réaliser le long de la haie sous la propriété Oblette. L'accès aux vestiaires se ferait par la création de 2 portes sous les actuels châssis hauts en façade principale. Un WC handicapé est également à prévoir en redistribuant l'actuel espace.
- Eglise : un prolongement des rampes latérales est prévu jusqu'au marquage podo-tactile déjà réalisé + Un marquage discret est aussi à prévoir sur les marches. Prévoir aussi le déplacement du premier rang de chaises pour fauteuils et petits travaux de menuiseries au niveau des portes latérales.
- Mairie : une dérogation devrait être accordée concernant l'accès à l'étage (ascenseur). Les personnes handicapées pourront être reçues au rez-de-chaussée de la mairie. Pour cela un visiophone sera mis en place pour signaler leur présence sur la placette côté av. du 08 mai et demander au personnel du secrétariat de descendre les recevoir. Les locaux occupés par l'ALSH seraient alors momentanément libérés pour permettre un bon accueil. Des travaux d'élargissement de passages ont été réalisés. Reste à faire des travaux de menuiserie et éventuellement à réaliser un sanitaire handicapé.
- WC avenue du 08 mai : Les marches ont été refaites et un marquage podo-tactile réalisé pour les malvoyants signalant l'escalier. Des marquages restent à faire ainsi que des mains courantes.
- WC Boulevard de l'Astrée : l'accès aux personnes à mobilité réduite est réalisé cependant l'aménagement intérieur reste à faire.
- Camping : l'ensemble des travaux permettant l'accessibilité aux personnes handicapées a été réalisé. (Sanitaires, douche, cheminements, accès à tous les bâtiments, aux évier périphériques au bâtiment sanitaires, détection de présence ...)

NOTA : reste ex perception (extérieur), ancienne salle des fêtes, salle ERA

6/STAGE FOOT HERVE REVELLI

Monsieur le maire dresse un bilan du stage de foot « Hervé REVELLI » qui s'est déroulé du 17 juillet au 21 juillet avec 24 enfants encadrés par Hervé REVELLI accompagné d'une jeune éducatrice.

Le succès unanimement relevé (enfants, parents, élus, club de foot, ALSH...) invite à reconduire l'action l'an prochain. Eu égard aux demandes il n'est pas à exclure une offre sur plusieurs semaines. Ce stage de 4,5 jours aura rapporté à la commune entre 1000 et 1500 euros (estimation : bilan partiel) et surtout offert une belle vitrine tant pour la commune que pour son complexe touristique et sportif (4 articles dans la presse). Les encadrants ont été fort appréciés par les jeunes joueurs (et joueuses) ainsi que les cadeaux de fin de stage.

7/ DISSOLUTION CCAS

Les membres du CCAS précédemment réunis ont convenu de sa dissolution comme l'autorise la loi NOTRe de 2015.

Il sera remplacé par une commission municipale composée par les membres du CCAS actuel. La partie budgétaire sera intégrée au budget général de la commune. Ceci permet une simplification administrative et une économie de fonctionnement (dispense de l'acquisition d'un certificat administratif pour la signature électronique dorénavant exigée).

Les actions jusqu'alors menées par le CCAS seront maintenues (colis de Noël, bons alimentaires, etc...). Rien ne change pour les bénéficiaires.

8/DECISION MODIFICATIVE

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative en diminuant le programme « entretien de bâtiments » pour alimenter le programme « travaux piscine » suite notamment au remplacement de l'automate. Adopté à l'unanimité

10/ADRESSAGE

Une première réunion s'est tenue en mairie le 28 juillet avec les services de LA POSTE qui ont donné les grandes lignes du travail important à réaliser : état des lieux, travail sur plan, méthodologie, etc...

Il s'agit de procéder au numérotage des rues (village et hameaux) Une commission municipale a été désignée lors du précédent conseil.

Cet adressage souvent réclamé par les services de secours et de santé, par les livreurs, la poste... est maintenant fortement conseillé par les grands opérateurs pour le raccordement à la fibre optique.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de confier cette mission complexe et encadrée par une procédure à LA POSTE sur la base d'un devis de 7800.00 € HT. Il s'agit d'une mission d'assistance qui sera par ailleurs présentée aux potentiels « aidants » en vue d'obtenir une aide financière.

Il est précisé que dans un premier temps les administrés se verront attribuer un numéro et un nom de voie sans pour autant avoir de plaques sur le site. En effet, le plus important est d'être repéré dans les systèmes de géolocalisation pour permettre les services cités ci-dessus. (De plus, les GPS équipent désormais les véhicules ainsi que les tel. portables)

Dans un deuxième temps ces plaques et numéros pourront être posés mais une rapide estimation indique un montant de 60 000 euros ...

11/QUESTIONS DIVERSES

✚ **Fibre optique** : une réunion publique se tiendra à la salle ERA le 19 septembre 2017 à 20 h 30 pour indiquer les modalités de raccordement aux usagers des communes de Chausseterre, St Just en Chevalet et St Romain d'Urfé. Toute la population est bien entendu conviée. Un courrier devrait être adressé par la CCPU .Un article paraîtra dans le journal, des flyers seront distribués aux commerçants.

✚ **IMPORTANT / restrictions eau** : Monsieur le maire informe avoir pris, à la demande du Syndicat des Eaux de la Bombarde un arrêté portant sur des mesures de restrictions d'eau suivantes applicables dès le 14 juillet :

« Sont interdits sur le territoire de la commune de Saint Just-en-Chevalet :

1. *le remplissage complet ou la mise à niveau diurne des piscines privées*
 2. *le lavage des véhicules*
 3. *le lavage des voies et des trottoirs sauf pour des raisons prioritaires de salubrité publique*
 4. *le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux sauf pour des raisons prioritaires de salubrité publique*
 5. *l'arrosage des pelouses privées*
 6. *l'arrosage automatique des espaces fleuris privés (autorisé à l'arroser uniquement)*
 7. *l'arrosage des jardins potagers (autorisé à l'arroser uniquement)*
- Ces interdictions s'appliquent qu'il s'agisse d'eau provenant d'un réseau d'alimentation public ou d'un cours d'eau »*

✚ **CAE** : Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que, conformément à la demande de la municipalité lors du dernier conseil, l'état vient d'accorder le renouvellement contrat CAE Agnès GOUTORBE avec une prise en charge de 60%.

✚ **ENEDIS** : Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer une convention avec ENEDIS pour des travaux sur la parcelle communale AE 342 secteur l'Usine consistant à passer en aérien le câble actuellement souterrain qui alimente la Fromagerie du Pays d'Urfé.

✚ **Courrier Ordre des Avocats** : suite à la lecture du courrier reçu de l'ordre des Avocats, le conseil municipal décide à l'unanimité de délibérer pour le maintien du TGI de ROANNE en y maintenant les services actuellement rendus.

✚ **Urbanisme** : le maire informe l'assemblée municipale de deux dossiers instruits par Mme l'Architecte des bâtiments de France portant sur des bâtiments de cœur de village.

✚ **Véhicule ADMR** : Le maire donne lecture d'un courrier de la Carsat informant la municipalité de l'octroi d'une subvention de 6495.00 € à l'ADMR pour l'acquisition d'un véhicule dans le cadre du portage des repas. Il est rappelé que la commune avait également donné une subvention.

+ **Biens vacants** : Nathalie OSSEDAT chargée du dossier des biens vacants sans maître informe le conseil des démarches qu'elle a entreprises afin de justifier la recherche des propriétaires des parcelles G 502 et H 554. Le maire rappelle qu'après un délai de 6 mois, et si ces recherches n'aboutissent pas, ces biens seront affectés au domaine privé communal.

Invitations et diverses manifestations :

°Exposition artisanat des Pays D'Urfé du 30/07au 13/08/2017 « Les compagnons du Tour de France » : pot d'ouverture le 30 juillet à 15 h 30 en mairie.

°Invitation à l'apéritif des Classes en 07 le 16 septembre 2017

°Inauguration local des chasseurs prévue entre mi-septembre et mi-octobre en partenariat avec l'ACCA

La séance est levée à 21 H 50